Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le 27/01/2025
ID : 049-214902462-20250127-25M012-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL 25M012

portant interdiction d'utilisation
des terrains de football engazonnés du complexe François Bernard

Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les conditions météorologiques,

Considérant qu'il y a lieu, afin de préserver les terrains engazonnés du complexe sportif François Bernard, d'en interdire l'utilisation,

Arrête :

Article 1 : Les terrains de football engazonnés sont interdits d'accès en raison des conditions météorologiques **à partir du Lundi 27 janvier 2025 pour une durée indéterminée**.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie et sur le complexe François Bernard.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Ponts-de-Cé, le 27 janvier 2025

René RAVELEAU,
Adjoint aux sports

Hôtel de Ville
7 rue Charles-de-Gaulle
49 130 Les Ponts-de-Cé
Tél. 02 41 79 75 75
mairie@ville-lespontsdece.fr